

L'INDEX

Volume 1, no 1

Mars 1989

Édition: L'Association du personnel des services documentaires scolaires (APSDS)

Direction: Yves Léveillé

L'INDEX: bulletin d'information de l'Association du personnel des services documentaires scolaires *La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Sommaire

- **Pourquoi fonder cette association?**

- **Il faut changer le discours**

Pourquoi fonder cette association?

Convenons que la question est pertinente. Pourquoi, en effet, fonder une association qui regrouperait les membres du personnel des centres de ressources documentaires des écoles primaires et secondaires?

Mais d'abord, qui sont tous ces gens qui travaillent, d'une façon ou d'une autre, dans ce lieu que l'on appelle les bibliothèques, les centres de documentation, les médiathèques, etc. que l'on retrouve dans les écoles. Non pas dans toutes, ce qui est déjà scandaleux, mais dans presque toutes les écoles primaires et secondaires. Ce sont donc ou des bibliothécaires, ou des spécialistes en moyens et techniques d'enseignement, ou des professeurs responsables, ou des techniciennes (ici le féminin l'emporte souvent sur le masculin) en documentation, ou le responsable de l'audiovisuel, ou encore la secrétaire et diverses autres personnes comme parents bénévoles. Au fond, tous ceux qui ont ce dossier soit dans la tête, dans le coeur, dans les mains, et parfois même dans les jambes.

Or, nous avons constaté, avec le temps, que tous ces gens n'avaient pas l'occasion de se rencontrer, ni de partager leurs expériences et leurs difficultés. Nous l'avions noté lors de la rencontre à Sherbrooke à l'automne 1987 d'où est sortie une volonté de se revoir pour échanger, faire avancer le dossier de la documentation et se perfectionner.

Certains parmi nous font déjà partie soit d'associations professionnelles comme la *Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec* (CBPQ) ou d'autres organismes comme l'*Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation* (ASTED) ou l'*Association québécoise des professeurs de français*

(AQPF), mais dans chacun de ces associations, on n'y trouve pas ce que l'on cherche vraiment. Le mandat de ces organismes correspond peu à ce que nous voulons faire.

De là est venue l'idée de fonder l'APSDS, l'*Association du personnel des services documentaires scolaires*. Il faut dire que ce projet de mettre sur pied notre propre association traînait dans le décor depuis la toute première rencontre, à Victoriaville, du Comité québécois des moyens d'enseignement; cela fait maintenant plus de cinq ans.

Maintenant, c'est fait! L'*Association du personnel des services documentaires scolaires* existe pour vous et par vous.

Il faut changer le discours

Depuis quelques années, le monde des services documentaires dans les écoles a beaucoup évolué. Après les grandes années de construction, au moment de la création des écoles secondaires polyvalentes, les centres de documentation ont connu les premiers la vague des restrictions budgétaires. Chacun dans son coin, les responsables de ces bibliothèques ont malgré tout tenu le coup. Avec des budgets souvent ridicules et un personnel réduit au minimum, il a fallu se contenter de répondre aux besoins les plus pressants et les plus évidents, soit la gérance du centre de documentation. Résultat évident: les bibliothèques scolaires ressemblaient de plus en plus aux bibliothèques municipales. L'utilisation pédagogique de la documentation prenait le bord!

Il ne sert à rien de se le cacher, la principale activité de nos centres de documentation est trop souvent celle de faire du prêt. Du prêt individuel aux élèves qui aiment lire et, parfois, du prêt aux professeurs selon leurs besoins. Mais qu'arrive-t-il de la fonction première d'un centre de documentation d'une école? Qu'en est-il de l'utilisation pédagogique de la documentation? Qui s'en occupe? Et qu'est-ce que cela veut dire?

Il faudra revenir un jour sur ce que peut être une utilisation pédagogique de la documentation. Pour le moment, je voudrais souligner que tout le problème repose beaucoup sur notre attitude face non seulement à la documentation mais aussi face à la situation que nous avons vécue et que nous vivons encore.

Après avoir été tout seul dans son coin à croire à la nécessité d'un centre de documentation bien organisé et tout seul aussi à réclamer du personnel et un budget convenable, nous avons trop souvent développé une mentalité de quémandeur non-écouté par toutes les autorités.

- Il faut changer de discours; il est temps.

Rien ne sert de se plaindre, il faut devenir non seulement utiles mais indispensables, dérangeants oui, mais surtout efficaces. Comment? En rendant des services à ceux qui en ont besoin et en le faisant savoir. Toutes les entreprises privées le savent: un client satisfait, puis deux, puis trois, font la renommée de l'entreprise. D'autant plus que nos clients, les élèves d'abord, puis les enseignantes et les enseignants, sont le coeur même de nos centres de documentation, puisqu'ils sont la raison d'être de notre travail. Il y a aussi les autres membres du personnel qu'il faut soigner selon leurs besoins. Pour cela, il faut d'abord identifier les vrais besoins des élèves et du personnel enseignant; nous reviendrons sûrement sur cette question.

- Changer de discours? Oui, il faut le faire rapidement.

Cela est d'autant plus important que, un peu partout, des centres de documentation se sont réveillés ou n'ont pas cessé d'être dynamiques. Un nouvel enthousiasme se répand. Cela doit se savoir. Faisons-le savoir.

Jean-Yves Théberge, conseiller pédagogique